CCT 2021 - 2022
INDUSTRIE DU BETON

Après 4 réunions de négociation, la proposition patronale suivante a été lancée. Bref résumé de la proposition:

1. **Pouvoir d'achat**
   - Augmentation de tous les salaires de 8 cents/heure à partir du 1/11/2021
   - Augmentation des primes d'équipes de 0,4%
   - Ecochèque unique de 100 EUR, pour compenser la période du 1/1/2021 au 31/10/2021
   - Prime corona de 400 EUR, payée par le Fonds sectoriel de sécurité d'existence; prime unique octroyée au plus tard au 31/12/2021
   - Prime de fin d'année: indexation du supplément d'ancienneté

2. **Sécurité d'existence**
   - Augmentation de l'indemnité en cas d'accident de travail mortel à 4.500 EUR
   - Augmentation des indemnités complémentaires de 0,4% en sus de l'index:
     - chômage économique
     - chômage pour d'autres motifs (perte de pécule de vacances)
     - incapacité de travail pour cause de maladie

3. **RCC**
   - Accès à tous les régimes possibles à 60 ans (40 ans longue carrière; métier lourd, 35 ans de carrière; métier lourd ou 20 ans de travail de nuit, 33 ans de carrière) et raisons médicales à 58 ans (35 ans de carrière) (jusqu'au 30/6/2023)
   - Prolongation régime général à 62 ans, (40 ans de carrière hommes; 37 ans de carrière femmes) (jusqu'au 30/6/2023)
   - Demande de dispense de disponibilité est possible

4. **Emplois de fin de carrière**
   - Emplois de fin de carrière à partir de 55 ans pour un 1/5ème et 1/2ème temps (jusqu'au 30/6/2023)
   - Nouveauté: une indemnité complémentaire de 30 EUR/mois. Cette indemnité est payée par le Fonds de sécurité d'existence

5. **Paix sociale**
   - Clause de paix sociale. Pas de négociations en entreprise au sujet des points susmentionnés

6. **Divers**
   - Prolongation de toutes les cct existantes

Cette proposition sera soumise à nos délégués lors de notre consultation professionnel du 25 novembre. Il appartient maintenant aux travailleurs de s'exprimer.